

DEC210832DR07

Décision portant nomination de M. Patrick MANAS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UAR3444 intitulée « SFR BioSciences ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n°DEC201512DGDS portant création de l'unité mixte n°UAR3444 intitulée « SFR BioSciences » et nommant M. Samir MERABET en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UAR3444¹ en date du 11/03/2021;

Considérant que M. Patrick MANAS a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée la délégation Rhône-Auvergne du CNRS du 25 au 27 janvier et du 15 au 17 février 2006 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Patrick MANAS, *assistant ingénieur*, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UAR3444 intitulée « SFR BioSciences », à compter du 1^{er} janvier 2021.


M. Patrick MANAS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Patrick MANAS, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.


Fait à Lyon le 12/03/2021

Visa du délégué régional du CNRS
BARBIERI Laurent



Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône-Auvergne

Le directeur de l'unité
Samir MERABET



Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1
Frédéric FLEURY

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



DEC210829DR07

Décision portant nomination de M. Eric DIESIS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UAR3444 intitulée « SFR BioSciences ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n°DEC201512DGDS portant création de l'unité mixte n°UAR3444 intitulée « SFR BioSciences » et nommant M. Samir MERABET en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UAR3444¹ en date du 11/03/2021 ;

Considérant que M. Eric DIESIS a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université Claude Bernard Lyon 1 en mai et juin 2018 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Eric DIESIS, *assistant ingénieur*, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UAR3444 intitulée « SFR BioSciences », à compter du 1^{er} janvier 2021.

M. Eric DIESIS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Eric DIESIS, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

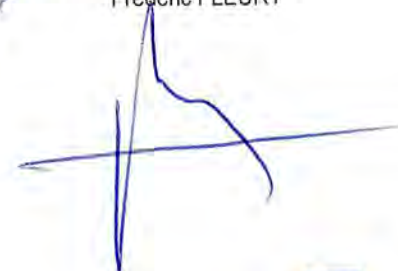
Fait à Lyon le 12/03/2021

Le directeur de l'unité
Samir MERABET

Visa du délégué régional du CNRS
BARBIERI Laurent


Laurent BARBIERI
Délégué
CNRS Rhône-

Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1^{er}
Frédéric FLEURY



¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



DEC211670DR07

Décision portant nomination de M. Joachim BLANC-GONNET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5513 intitulée « Laboratoire de tribologie et dynamique des systèmes ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR5513 intitulée « Laboratoire de tribologie et dynamique des systèmes » et nommant M. Jean-Luc LOUBET en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR5513 en date du ---- / ---- / ----- ;

Considérant que M. Joachim BLANC-GONNET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 22 et 23 mars 2010 et du 26 au 28 avril 2010 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Joachim BLANC-GONNET, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5513 intitulée « Laboratoire de tribologie et dynamique des systèmes » à compter du 01 janvier 2021.

M. Joachim BLANC-GONNET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Joachim BLANC-GONNET est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à ECULLY le 04/05/2021

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI



Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne

Jean-Luc LOUBET
Directeur UMR 5513
CNRS - ECL - ENISE - ENTPE
Laboratoire de Tribologie
et Dynamique des Systèmes

Le directeur de l'unité
Jean-Luc LOUBET



Visa de la directrice de l'École Nationale des Travaux Publics de l'État de Lyon
Cécile DELOLME

